

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Date de convocation : 21 mars 2023

Sont présents 12 conseillers municipaux.

Excusés : PALLARD Sandrine

Absents : /

Pouvoir : ARCHIPCZUK Fabien à CASSIER-CHARBONNEL Didier

BRAZIER Carla à CLAUDEL Patricia

COMMUNAL Maryline à VALADE Brigitte

MOYA Nicolas à FAURE Jean-Pierre

GOMES DA CUNHA Laëtitia à PARSAT Joëlle

Début de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : PARSAT Joëlle

Une minute de silence a été respectée en mémoire de Christian BROUSSE, décédé.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Approbation du rapport de la CLECT

Le conseil municipal approuve par :

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

1) PROJET DE RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) ARRETE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la délibération du conseil communautaire de la C.A.B. du 30 janvier 2023 sur l'arrêt du projet et le bilan de la concertation concernant le RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal). Didier CASSIER-CHARBONNEL qui a suivi ce dossier présente le projet de RLPI. Monsieur le Maire demande de se prononcer sur ce règlement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de RLPI.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

2) APPROBATION DES STATUTS DANS LE CADRE DE L'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les nouveaux statuts de l'ATD qui prennent en compte les évolutions réglementaires et techniques et rappelle que l'adhésion à l'ATD permet d'avoir accès aux services suivants :

- conseils, études d'opportunité et des études de faisabilité de la direction aménagement territorial

- assistance juridique et administrative de la direction gestion des territoires

- diagnostic et faisabilité dans le domaine de la gestion de la voirie communale et

intercommunale. Il demande à désigner un représentant au sein des organes délibérants à

l'agence. Après délibération, le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SDE24 et désigne Joëlle PARSAT comme représentant.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

3) DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SDE24

Suite au décès de M. Christian BROUSSE, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune au SDE24. Après délibération, le conseil municipal désigne :

- MISSER Eric, titulaire, précédemment suppléant
- CASSIER-CHARBONNEL Didier, suppléant

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

4) MOTION CATASTROPHES NATURELLES

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de motion concernant l'absence de prise en compte de la grêle dans la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle par l'état. Dans le cadre du conseil municipal cette motion est soutenue pour être appuyée au sein des instances nationales et législatives.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

Monsieur le Maire quitte la réunion du conseil municipal durant la présentation des comptes administratifs 2022.

5) VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE

Madame Brigitte VALADE présente les résultats du compte administratif 2022 de la commune :

Résultat de l'exercice 2022 :

- **Section de fonctionnement..... 217 827,01 € d'excédent**
Dépenses de fonctionnement..... 939 710,98 €
Recettes de fonctionnement..... 1 157 537,99 €
- **Section d'investissement..... 131 134,73 € de déficit**
Dépenses d'investissement..... 917 744,00 €
Recettes d'investissement..... 786 609,27 €

avec un **résultat de clôture pour 2022 :**

- Section de fonctionnement..... 552 043,94 € d'excédent
- Section d'investissement..... 87 019,03 € de déficit

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 de la commune.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

6) VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – IRRIGATION

Madame Brigitte VALADE présente les résultats du compte administratif 2022 du service d'irrigation :

Résultat de l'exercice 2022 :

- **Section de fonctionnement..... 57 728,55 € déficit**
Dépenses de fonctionnement..... 193 177,04 €
Recettes de fonctionnement..... 135 448,49 €
- **Section d'investissement..... 136 019,12 € d'excédent**
Dépenses d'investissement..... 279 568,90 €
Recettes d'investissement..... 415 588,02 €

avec un **résultat de clôture pour 2022 :**

- Section de fonctionnement..... 218 183,38 € d'excédent
- Section d'investissement..... 138 936,22 € de déficit

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du service irrigation.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

Monsieur le Maire reprend sa place au sein du conseil municipal.

7) COMPTE DE GESTION 2022 – COMMUNE

Madame Brigitte VALADE donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2022 de la commune établi par les comptables successifs de la collectivité et informe qu'il est en totale concordance avec le compte administratif 2022. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 par :

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

8) COMPTE DE GESTION 2022 – IRRIGATION

Madame Brigitte VALADE donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2022 du service d'irrigation établi par les comptables successifs de la collectivité et informe qu'il est en totale concordance avec le compte administratif 2022. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 par :

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

9) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les taux d'imposition 2023 doivent être fixés et que les taux d'imposition pour 2022 étaient à :

- Taxe foncière bâtie (TFB)..... 40,10 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB)..... 60,60 %

et informe que pour l'année 2023, le conseil municipal doit à nouveau fixer le taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Pour rappel le taux de la taxe habitation était à 12,33 %. Après délibération, le conseil municipal fixe les taux suivants :

- Taxe foncière bâtie (TFB)..... 40,10 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB)..... 60,60 %
- Taxe d'habitation (TH)..... 12,33 %

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

10) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Madame Brigitte VALADE fait le compte-rendu au conseil municipal de la réunion de la C.L.E.C.T. qui s'est réunie le 6 décembre 2022 où il a été arrêté les évaluations relatives à la compétence « Transport Scolaire » et à la bibliothèque de St Laurent des Vignes et présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Après délibération, le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT par :

POUR 14 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 3 voix

11) DIVERS

- Remerciements de Sport Pour Tous de l'accueil chaleureux de la municipalité.
- Le logement à l'ancienne poste va bientôt être fini. Il y a des demandes. Il faut des demandes écrites. Les demandes seront étudiées en commission bâtiments et sociales.
- Le département a voté une motion en faveur du maintien du service public de la poste.
- Présentation du départ à la retraite de Roland ESCURPEYRA dont le pot de départ aura lieu en avril.
- Un pot sera prévu pour l'anniversaire du marché le 31 mars.
- Dordonha va pouvoir réaliser la descente en gabarre de la Corrèze jusqu'à Libourne avec un arrêt à Le Fleix. Une marche accompagnera la gabarre du méthaniseur jusqu'au Bourg de St Pierre. Un rafraichissement aura lieu sous le pont à St Pierre.

Séance levée à 22h50

Affiché le 28 mars 2023

Le Maire,
Jean-Pierre FAURE